

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 25 mars 2016 portant nomination à la commission centrale d'aide sociale

NOR : AFSA1630231A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 134-2;
Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2012-250 QPC du 8 juin 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Anne-Laure JOYEUX est nommée rapporteure auprès de la commission centrale d'aide sociale, en tant que personne particulièrement compétente en matière d'aide ou d'action sociale, en remplacement de M. Tanguy NGAFAOUNAIN-TABISSI, qui a demandé à être déchargé de ses fonctions.

Article 2

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 25 mars 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,
J.-P. VINQUANT